

Boffa, le 26 Septembre 2022

Dans le cadre de la réinstallation de la communauté de Somourou dans le secteur de Kaoussara, quartier Torodoya, CU Boffa, la société Chalco Guinea Company S.A a le plaisir d'informer toutes les parties prenantes du résultat et recommandations issus de l'ouverture des plis le 8 septembre 2022.

Vu l'importance des infrastructures et aménagements à réaliser sur le nouveau site.

Vu le retard dans la réalisation du projet EPC de réinstallation de Somourou, impacté par les activités d'exploitation minière de Chalco Guinea Company S.A.

La société Chalco Guinea Company S.A, dans le souci de préserver la santé et l'environnement des communautés, accepte la demande des membres du jury, les inspecteurs, les observateurs et les représentants de Somourou de partager le projet EPC de réinstallation de Somourou en deux (2) lots.

1. Lot A: (Aménagement du site, la mosquée, le cimetière, le bâtiment type 2, les cuisines, le terrain de football)

2. Lot B: (Les bâtiments de type 1, type 3, type 5 et les toilettes)

A cette occasion, les membres du jury, ont aussi recommandé deux (2) sociétés soumissionnaires à savoir :

1. Groupement EGFCO/A.U.I.I-Africa/TEKAR COMPANY, Lot A,

2. MACONATER Sarlu, Lot B.

Les Résultats et les recommandations issus sont les suivants:

**PROCES-VERBAL D'OUVERTURE ET D'ANALYSE DES OFFRES DU PROJET EPC
DE LA REINSTALLATION DU VILLAGE DE SOMOUROU DE LA SOCIETE CHALCO
GUINEA COMPANY S.A**

Nom du projet : Projet EPC de la réinstallation du village de Somourou de Chalco Guinea Company S.A

Numéro d'appel d'offre : CGC-2022-FW-05

Sources de financement : Autofinancement de Chalco Guinea Company S.A

Date de publication des offres : 19 août 2022

Date d'ouverture des plis : 08 Septembre 2022

I. Introduction

Dans le souci de préserver la vie de la communauté du village de Somourou et de son environnement impacté par l'exploitation minière, la société **CHALCO GUINEA COMPANY S.A**, lance cet appel d'offre dans le cadre de la réinstallation du village sur le site choisi par la communauté de Somourou dans le secteur KAOUSSARA, quartier TORODOYA, Commune Urbaine de Boffa, préfecture de Boffa afin de promouvoir et améliorer les conditions de vie de cette communauté. Pour réaliser ce grand projet, Chalco recueille les soumissionnaires intéressés remplissant les conditions requises à soumissionner.

Sous la coordination de Chalco Guinea Company S.A, il a été mis en place un panel de jurys pour l'évaluation des offres composé ainsi que suit :

- Mr. Karamoko KEITA (Contrôleur financier à la Préfecture de Boffa), Président du jury
- M. Amadou Moustapha BARRY (Directeur Préfectoral de l'Urbanisme de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de Boffa), membre de jury
- M. Hamidou Camara (Chargé d'étude à la Direction Préfectorale des Mines et de la Géologie de Boffa) ; membre de jury ;
- M. Mamadou Lamine BARRY (Assistant Superviseur Département des relations publiques de Chalco), membre de jury ;
- M. Mohamed Dubréka SACKO (Surintendant des relations publiques de Chalco), membre de jury ;

- M. Mamadou TOURE (Secrétaire General Chargé des Collectivités Décentralisées de Boffa), inspecteur ;
- S/LT Aguibou TALL (Sous-préfet de Tamita), observateur
- M. Yamoussa TOURE (1^{er} Vice maire de Tamita), Observateur
- M. Amara CAMARA (représentant du village de SOMOUROU), observateur ;

II. Description du processus

A l'ouverture des plis à la date du jeudi, 08 septembre 2022, les membres de jurys ont reçu au total sept (7) soumissionnaires répondants aux appels d'offre lancés par Chalco pour le projet EPC de la réinstallation de village de Somourou.

Après l'ouverture des plis à 9h par l'équipe Chalco en présence des soumissionnaires et les observateurs, les soumissionnaires ont respecté les exigences préalables comme indiquées dans le DAO du dit projet.

En effet, le processus d'évaluation a été entamer par les membres de jurys sous la vigilance des observateurs et le représentant de la Communauté de Somourou.

1- Résultat d'évaluation préliminaire des offres :

Conformément aux exigences du DAO, les membres de Jurys ont statué sur sept (7) de soumissions et les résultats de leurs analyses à l'issue de cette phase préliminaire, se présente ainsi que suit :

Critère d'évaluation	Nom de soumissionnaire						
	EGECO Groupement	DINA SARI	MACONATER SARI	CLE D'OR Construction	SCT SARIU	CHERHOULA	HAHA Construction
Etre des sociétés à personnalité juridique indépendante enregistrées en Guinée, fournir leur Registre du commerce et du crédit mobilier et Certificat d'immatriculation fiscale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Posséder des autorisations ou certificats délivrés par les autorités	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
Avoir la qualification de conception et de construction des bâtiments à usage civil reconnue par l'Etat guinéen ou la qualification de l'entreprise EPC reconnue par l'Etat guinéen. Si les soumissionnaires possèdent une des qualifications, il faut fournir la qualification de la partie du travail sous-traitée.	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
Présenter des pièces bancaires attestant qu'ils disposent de liquidité ou de facilités leur permettant de préfinancer au minimum 40% des travaux.	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
Posséder des expériences de plus de 3 ans de construction et de conception pour des projets de réinstallations des villages des grandes entreprises minières, avoir conclu au moins 2 contrats des projets similaires chacun au montant de plus de 500 000 000 GNF et fournir des dossiers justificatifs pertinents de ces expériences	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
Avoir une bonne crédibilité bancaire et commerciale, ne pas avoir reçu d'ordre de suspendre des activités, les biens n'ont pas été déposés ou gelés, ne pas être en état de faillite ou de reconstitution. Les soumissionnaires doivent fournir un certificat de non faillite, une attestation de non poursuite judiciaire, une attestation de régularité sociale	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
Si le soumissionnaire ne répond pas à un des cas susmentionnés, il sera considéré non qualifié et rejeté dans l'évaluation préliminaire. Le soumissionnaire qui n'a pas passé l'évaluation préliminaire ne peut pas entrer dans l'évaluation approfondie.							
Conclusion							

En s'appuyant sur les critères d'évaluation préliminaire, seules trois (3) soumissionnaires ont satisfait aux critères demandés dans le DAO. Les quatre (4) soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, ne répondaient pas aux exigences mentionnées dans le DAO dont entre autres :

- Manque d'expérience requise dans la réalisation des travaux similaires ;
- Insuffisance des facilités bancaires ;
- Insuffisance des documents justificatifs dans la réalisation d'un projet en BTP.

Le processus d'évaluation préliminaire, a conduit les trois (3) autres soumissionnaires ayant rempli les conditions définies du DAO d'aller dans l'étape d'évaluation approfondie.

2- Résultats d'évaluation approfondie des offres :

Cette étape consiste à examiner en profondeur les trois (3) dossiers des soumissionnaires retenus pour l'évaluation approfondie.

A. Notation technique

No.	Soumissionnaire	Membre de Jury					Note moyenne
		Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	
1	EGFCO groupement	32	34	31	34	34	33
2	MACONATER SARL	30	30	32	32	29	30.6
3	DINA SARL	31	31	21	31	28	28.4

B. Notation des prix

8	Soumissionnaire	Offre de Prix	Prix de base	Note en fonction du prix
1	EGFCO Groupement	6.366.422.987 GNF	6.482.555.788 GNF	30.17
2	MACONATER SARL	7.502.520.500 GNF		28.42
3	DINA SARL	5.578.723.878 GNF		31.39

NB: Note du prix d'offre (40 points)

(1) Le prix de base de l'évaluation des offres est la moyenne (X) des prix de toutes les offres valides (s'il y a plus de 5 offres qualifiées, les prix le plus bas et le plus élevé seront déduits, puis la valeur moyenne sera calculée); 30 points si le prix d'offre est égal au prix de base, si le prix d'offre est supérieure au prix de base X, des points seront déduits. Le rapport de conversion entre le score (A) et le prix d'offre (Y) est $A = 30 - (Y-X)/(0.1 \times X)$, si le prix d'offre est inférieure au prix de base X, points bonus, le rapport de conversion entre le score (A) et le prix d'offre (Y) est $A = 30 + (X-Y)/(0.1 \times X)$.

(2) Inférieur au coût :

Si le Comité d'évaluation des offres se doute que le prix d'offre du soumissionnaire soit inférieur au coût, il demandera au soumissionnaire d'expliquer. Si le soumissionnaire refuse d'expliquer ou son explication n'est pas acceptée par le Comité d'évaluation des offres, le Comité rejettera son offre.

Fait à Boffa, 09 Septembre 2022

C. Notation totale et de classement : l'analyse des différents dossiers des soumissionnaires a conduit aux résultats suivants

Contenu de note Soumissionnaire	Notation commerciale	Notation Technique	Notation des prix	Note Totale (Prix d'offres occupe 40 points du score global; Partie commerciale occupe 15 points du score global; Partie technique occupe 45 points du score global)	Commentaires	Classement
EGFCO GROUPEMENT	11.8	33.00	30.17	74.97	Une société à dimension internationale, mais n'a jamais réalisé un projet similaire en République de Guinée	1 ^{er}
MACONATER SARL	13.6	30.60	28.42	72.62	Une société qui a réalisé un projet de réinstallation pour le projet SPIC dans la préfecture de Boffa, République de Guinée	2 ^{ème}
DINA SARL	8.4	28.40	31.39	68.19	Une société spécialisée dans les études environnementales et sociales et en génie civil, mais n'a jamais réalisé un projet de réinstallation	3 ^{ème}

III- RECOMMANDATION DES MEMBRES DE JURYS

A l'issu des travaux d'évaluation des offres par les membres de jurys et après examen des dossiers des soumissionnaires pour la réalisation du projet EPC de la réinstallation du village de Somourou, nous recommandons à la société Chalco Guinea Company S.A, le choix de l'entreprise **GROUPEMENT EGFCO**

Partant des expériences confirmées, la consistance des situations financières et le professionnalisme en s'appuyant sur les aspects techniques à l'actif de cette société dans la réalisation des travaux similaires au cours des trois (3) dernières années, nous estimons que cette société que nous vous proposons sera en mesure de satisfaire aux exigences dudit projet.

Sur ce motif, nous membres de jurys voudrions vous déclarer la société **GROUPEMENT EGFCO** Comme soumissionnaire retenu, sous réserve de votre convenance pour la confirmation de ce choix.

Ont signé

M. Karamoko KEITA



Président du jury

M. Yamoussa TOURE



1^{er} Vice maire de Tamita

M. Amadou Moustapha BARRY



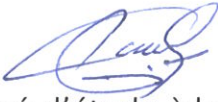
Directeur Préfectoral de l'Urbanisme
de l'Habitat, d'Aménagement et de
Construction de Boffa

S/LT Aguibou TALL



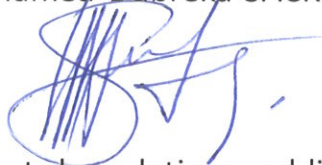
Sous-préfet de Tamita, observateur

M. Hamidou Camara



Chargé d'étude à la Direction
Préfectorale des Mines et de la
Géologie de Boffa

M. Mohamed Dubréka SACKO



Surintendant des relations publiques
de Chalco), membre de jury

M. Mamadou Lamine BARRY



Assistant Superviseur Département
des relations publiques de Chalco,
membre de jury

M. Mamadou TOURE



Secrétaire General Chargé des
Collectivités Décentralisées de Boffa,
Inspecteur

M. Amara CAMARA



Représentant du village de
SOMOUROU, Observateur